

**EFMA**

***Aménagement bar, brasserie, hôtellerie  
du centre d'apprentissage EFMA de  
Bourgoin-Jallieu***

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

Contrat de maîtrise d'œuvre

## **1. Dénomination et adresse du maître de l'ouvrage qui passe le marché**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère  
M. Philippe. Tiersen - Président  
20, rue des Arts et Métiers  
ZAC Bouchayer-Viallet  
CS 20055  
38026 Grenoble cedex 1  
**Tél** : 04.76.70.82.03  
**mèl** : pascale.burlet@cma-isere.fr  
**web** : Marchés Publics Plateforme dématérialisée :  
[www.sudest-marchespublics.com](http://www.sudest-marchespublics.com)

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

## **2. Mode de passation des marchés**

Procédure adaptée – articles 27, 34 et 90 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.  
Consultation ouverte

– Négociations avec candidats ayant remis une offre :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de discuter et négocier avec tout ou partie des candidats ayant remis une offre recevable, conformément aux codes des marchés publics

– Marchés Complémentaires :

Sans objet

## **3. Nombre de Tranche et de lot**

Le marché de prestations de services comprendra :

1 tranche : Une tranche ferme (TF), ceci dans le cadre du marché comportant un lot unique.

## **4. Objet des marchés – Description du projet – Enveloppe financière**

Marché de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement bar, brasserie, hôtellerie du centre d'apprentissage EFMA de Bourgoin-Jallieu.

Ces travaux comprennent :

- Réaménagement du restaurant-brasserie
- Déplacement des vestiaires
- Création d'une chambre d'hôtel pédagogique

## 5. Missions consultées

Voir le C.C.A.P.

## 6. Calendrier prévisionnel de l'opération

- Attribution du marché : fin janvier 2019
- DIAG : pour fin février 2019
- DCE : pour fin mai 2019
- Consultation des entreprises : juin juillet 2019
- Travaux : A partir de fin juillet 2019

## 7. Documents remis aux candidats

- Le programme des travaux
- l'acte d'engagement
- le C.C.A.P.
- le présent règlement de la Consultation

## 8. Composition du dossier et justifications à produire dans l'offre

### 8.1. Dossier administratif :

Documents à fournir par les candidats : un dossier compétences-références-moyens comprenant un dossier administratif (1 et 2) et un dossier technique (3 à 7)

1 – un imprimé DC1 (ou équivalent) signé d'une personne habilitée à engager le candidat et comprenant, en cas de groupement, l'identité des membres du groupement, sa forme juridique, l'identité du mandataire du groupement et pour les groupements conjoints : la répartition des prestations entre chaque membre du groupement, l'autorisation le cas échéant donnée au mandataire par ses cotraitants pour les représenter au stade de la passation du marché.

2 – un imprimé DC2 (ou équivalent) comprenant :

- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure collective dans un autre état membre)
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les services objets du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles (critère 5)
- Une déclaration indiquant les effectifs annuels moyens du candidat et l'importance du personnel d'encadrement (critère 4)

3 – Reliée en un seul document, une présentation synthétique de l'équipe candidate (adresse, coordonnées, composition, titres d'études, compétences, répartition des tâches, moyens humains, moyens matériels) sur 3 pages format A4 maximum par membre de l'équipe (critère 4)

4 – les références du mandataire comprenant :

- Une affiche format A3 composée verticalement et présentant des références significatives de moins de trois ans de l'architecte mandataire du groupement avec son nom, le montant des travaux et la nature exacte de la mission assurée (sans illustration)

- Trois affiches format A3 présentant trois références significatives de l'architecte du groupement avec son nom, le montant des travaux et la nature exacte de la mission assurée, des extraits graphiques du projet
- 5 – les références des autres membres de l'équipe, pour chaque membre, comprenant un tableau présentant des références significatives datant de moins de trois ans et renseigné de la manière suivante :

- Intitulé de l'opération
- Type d'opération : neuf, réhabilitation, extension, mise en sécurité, ...
- Montant HT des travaux
- Année de réalisation
- Rôle et missions précis tenus par le candidat

6 – organisation de l'équipe vis-à-vis de la mission (sous l'entête du mandataire) : une note sommaire (3 pages maximum) ou un organigramme indiquant comment l'équipe sera organisée pour les différentes phases de l'opération (critère 4)

## 8.2. Dossier technique :

Le candidat remettra :

- Une note définissant le contenu des missions précisées au CCAP, cette note vaudra CCTP de la mission,
- Une note analysant la compatibilité entre le budget prévu par le maître d'ouvrage pour les travaux et le programme des constructions
- Une note relative à l'ordonnancement de l'opération

## 8.3. Dossier Contrat :

- un acte d'engagement faisant état du coût total
- une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) en annexe de l'Acte d'engagement donnant le détail des honoraires par éléments de mission, par type de prestation, par membres du groupement ... ;
- le règlement de la consultation,
- le C.C.A.P., dûment daté, signé et ayant apposé la mention « lu et approuvé » et le cachet de votre société, ainsi que paraphé l'ensemble des pages ;
- l'avis d'appel public à la concurrence (dans sa version intégrale sur le site de la plateforme dématérialisée de la CMA à l'adresse suivante : [www.sudest-marchespublics.com](http://www.sudest-marchespublics.com) , dûment daté, signé et ayant apposé la mention « lu et approuvé » et le cachet de votre société, ainsi que paraphé l'ensemble des pages ;
- la note du candidat valant C.C.T.P.
- Le programme

## 9. Critères d'attribution des marchés

### 9.1. Valeur relative aux capacités – 30%

1. Qualité de l'expérience professionnelle des candidats sur des opérations similaires : le candidat aura réalisé au moins un équipement d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée (50%)
2. Pertinence et adaptation des compétences et des moyens du groupement de maîtrise d'œuvre (les équipes de maîtrise d'œuvre admise à concourir devront être constituées par au moins un architecte, des bureaux d'études techniques

spécialisés fluides, structures, énergie, qualité environnementale du bâtiment, acoustique, un économiste de la construction) (30%)

3. Capacités financières des candidats appréciées au regard de la nature du projet (20%)

Le système de notation est le suivant :

Par critère, le nombre de points est défini de la manière suivante :

- 0 : absence de document ou document non pertinent
- 1 : critère imprécis ou peu adapté
- 2 : critère adapté mais avec insuffisamment de précisions
- 3 : critère précis et adapté
- 4 : critère particulièrement pertinent, précis et adapté

### 9.2. La valeur technique - 30%

Sont pris en compte dans l'analyse :

- la note définissant les missions et valant CCTP,
- la note analysant la compatibilité entre le budget prévu par le maître d'ouvrage pour les travaux et le programme des constructions.
- la note sur l'ordonnancement de l'opération

Chaque note remise sera notée sur 4 points.

Les notes de 0 à 4 (de manière continue et par décimale) indiquent l'appréciation de la commission sur le critère suivant qu'elle estime que les intentions et moyens présentés sont « inadaptés » (0 à 0,9), « peu adaptés » (1 à 1,9), « passablement adaptés » (2 à 2,9), « adaptés » (3 à 3,9), et « particulièrement adaptés » (4).

Pour former la note finale, la note du critère « valeur technique de la prestation », la note sur 12 (4 + 4 + 4) obtenue sera pondérée à **30%**

### 9.3. Le critère prix est jugé de la manière suivante - 30 %

Conformément à l'article 55 du code des marchés publics, si une offre apparaît anormalement basse, la Commission marchés peut la rejeter par décision motivée après avoir demandé par écrit les précisions qu'elle juge utiles et vérifié les justifications fournies. Cette étape sera effectuée avant toute application de la formule de pondération suivante.

- Ensuite, pour les offres restantes, les notes sont attribuées de la manière suivante :

Note = 30 x (offre moins disante / offre)

### 9.4. Visites des lieux – 10%

L'opération en site occupé et dans un existant complexe nécessite que le candidat fasse une visite des lieux.

La visite fera l'objet d'une attestation en annexe du présent R.C.

## **10. Modalités de transmission des offres**

Les offres rédigées en langue française doivent être transmises de manière à parvenir, au plus tard avant la date et l'heure limites fixées ci-après. L'enveloppe cachetée devra porter la mention suivante :

« **Mission de maîtrise d'œuvre pour Restructuration du restaurant d'application** ».

Elles seront adressées ou remises à :

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère**

**Monsieur le Président**

**ZAC Bouchayer-Viallet**

**20, rue des Arts et Métiers**

**CS 20055**

**38026 Grenoble cedex 1**

**Remises par voie dématérialisée** sur la plateforme :

[www.sudest-marchespublics.com](http://www.sudest-marchespublics.com)

## **11. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus, sur demande écrite adressée au plus tard 6 jours après la date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence auprès de : Mme Pascale BURLET : [pascale.burlet@cma-isere.fr](mailto:pascale.burlet@cma-isere.fr).

**12. Date limite de remise des offres : Vendredi 11 janvier 2019 – 11h30**

**13. Date de validité des offres :**

**150 jours à compter de la date limite de remise des offres**

## **14. Litige**

En cas de litige, le Tribunal compétent est :

Tribunal administratif de Grenoble

2 Place de Verdun

B.P. 1135

38022 Grenoble Cedex

Tél. : 0476429000

Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr).

Fait à Grenoble le 11 décembre 2018



**EFMA**  
**Restaurant d'application**  
**Consultation de maîtrise d'œuvre**

**Certificat de visite**

Je soussigné ..... certifie que :

- Monsieur .....
- Représentant le candidat dont le mandataire est : .....
- A visité les locaux du restaurant d'application le : .....

Fait à Bourgoin-Jallieu le : .....

Signature du soussigné :